



Examens complets de la vue

Le « test de la vue » ou le « dépistage des troubles de la vue » décrit une procédure appelée la réfraction qui mesure la capacité d'une personne de voir un objet à une distance précise. Il sert à déterminer une ordonnance pour des lunettes ou des lentilles cornéennes. La réfraction ne peut être utilisée pour diagnostiquer des problèmes oculovisuels. Pour cela, une personne a besoin d'un **examen complet de la vue**.



L'examen complet de la vue peut comprendre ce qui suit :



On estime que près de **25%** des enfants d'âge scolaire ont des problèmes de vision. Les programmes de dépistage des troubles de la vue ne remplacent pas un examen oculovisuel réalisé par un professionnel de la vue.



Examen, diagnostic et recommandations

La dernière phase de l'examen de la vue implique les connaissances et l'expérience professionnelle de l'optométriste pour diagnostiquer toute affection, maladie ou trouble des yeux et du système oculovisuel, et d'établir le meilleur plan thérapeutique. Les options de traitement peuvent comprendre une ordonnance pour des lunettes ou des lentilles cornéennes, des gouttes ophtalmiques, une surveillance continue, des exercices oculaires ou même l'aiguillage pour des problèmes très complexes.

L'examen complet de la vue peut faire plus que tester votre vision — il pourrait aider à détecter des maladies potentiellement mortelles, comme l'hypertension, le diabète et les tumeurs cérébrales. La fréquence de vos consultations dépend de l'évaluation par votre optométriste des maladies oculaires, des maladies systémiques ou des médicaments associés au risque pour la santé oculaire.*

À quelle fréquence devriez-vous subir un examen de la vue?

Enfants

- Entre 6 à 9 mois
- Entre 2 à 5 ans
- Annuellement, de 6 à 18 ans



Adultes – tous les deux ans



Aînés – annuellement

